

## Liste des emplacements réservés

<b>N° réf au plan</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Nature</b>	<b>Surface</b>
<b>1</b>	Commune	Voie de desserte pour le désenclavement des franges arrières de la zone UA	surface globale de 425 m <sup>2</sup> (avec une largeur d'environ 17 m)
<b>2</b>	Commune	Aménagement d'un chemin piétonnier permettant de regagner la base de loisirs départementale	surface globale de 5580 m <sup>2</sup> (avec une largeur d'environ 17 m)
<b>3</b>	Commune	Voie de desserte pour le désenclavement des franges arrières de la zone UA	surface globale de 42 m <sup>2</sup> (avec une largeur d'environ 7 m)
<b>4</b>	Commune	Voie de desserte pour le désenclavement des franges arrières de la zone UA	pour une surface de 30 m <sup>2</sup> (avec une largeur d'environ 7 m)
<b>5</b>	Conseil Général	Deux emplacements réservés longitudinaux mis en place afin d'améliorer à terme cet itinéraire sur la section MAYENNE/ département de l'ORNE	
<b>6</b>	Conseil Général	Deux emplacements réservés longitudinaux mis en place afin d'améliorer à terme cet itinéraire sur la section MAYENNE/ département de l'ORNE	
<b>7</b>	Conseil Général	Un emplacement réservé ponctuel permettant d'améliorer les conditions de visibilité le long de cette départementale	
<b>8</b>	Conseil Général	Un emplacement réservé ponctuel permettant d'améliorer les conditions de visibilité au niveau d'une courbe prononcée	